

## **Programme SUR d'appui aux traductions pour l'année 2023**

Afin de promouvoir la connaissance des œuvres de la littérature et de la pensée Argentine à l'étranger, la résolution ministérielle n°41 du 2 février 2009 a établi ce programme d'aide à la traduction pour promouvoir et renforcer la publication des œuvres en langue étrangère.

### **Certaines des caractéristiques du programme SUR sont :**

Ces œuvres peuvent être choisies parmi les différents genres littéraires et parmi les auteurs argentins classiques et contemporains dont les thèmes sont représentatifs de l'identité nationale.

Le programme a été lancé sur la base de l'engagement pris par le gouvernement argentin de promouvoir la traduction d'œuvres d'auteurs argentins pour faciliter leur publication en langue étrangère et diffuser notre imaginaire, nos idées et nos valeurs à l'étranger.

### **De sa création à ce jour, le programme SUR a subventionné plus de 1652 ouvrages traduits en 50 langues.**

Les bourses sont attribuées aux éditeurs étrangers contre engagement de publier les ouvrages avant le 30 novembre de l'année suivant l'appel. La date limite de dépôt des demandes de subventions sera du 15 février au 30 septembre de cette année.

Les éditeurs argentins, les auteurs des œuvres ou les agents détenteurs du droit d'auteur peuvent agir au nom des éditeurs étrangers, mais le paiement est toujours effectué à ces derniers.

Les œuvres doivent avoir été écrites en espagnol par des auteurs argentins et doivent avoir été publiés antérieurement.

Les œuvres peuvent être de fiction ou de non-fiction et de tout genre littéraire, (roman, nouvelle, poésie, théâtre, littérature, jeunesse et Jeunesse, etc).

Recevoir une subvention du programme de traduction est incompatible avec la réception d'un autre type de subventions publiques pour le même travail en Argentine.

Le montant de la subvention ne peut excéder USD 3200 par ouvrage.

Un comité de sélection, composé de spécialistes universitaires en littérature Argentine, Dr Maria Rosa, Lojo et Alejandro Dujovne, le Directeur de la Bibliothèque nationale, le célèbre journaliste culturel Ezequiel Martinez, un représentant de la Fondation El Libra et la directrice des affaires culturelles du ministère des Affaires étrangères, du commerce international et des cultes, Dr. Paula Vasquez, Sélectionne les œuvres et à traduire entre celles présentées et attribue un montant à chacun en fonction de leurs caractéristiques.

Le formulaire de demande d'aide à la traduction peut être obtenu sur le site web du programme SUR et auprès des représentations diplomatiques et consulaires de la République Argentine. L'éditeur peut introduire ladite demande et de la documentation via la plateforme *web transfer* à toutes les adresses électroniques de contact et éventuellement, au bureau d'ordre du ministère des relations extérieures, commerce international et du culte et des représentations diplomatiques et consulaires ou par lettre recommandée :

### **PROGRAMME SUR**

DICUL - Direction Générale des Affaires Culturelles.

Ministère des Affaires Etrangères et du Culte de la République, Argentine.

Esméralda 1212 -10<sup>ème</sup> étage Bureau, 1018

C1007APR Buenos Aires - République Argentine.

### **Les dossiers des candidatures doivent contenir :**

1. Formulaire de demande d'assistance à la traduction.

2. Documentation prouvant le statut juridique de l'éditeur.
3. Documentation prouvant de manière irréfutable la cession des droits d'auteur à l'éditeur pour la publication de l'œuvre objet de la demande ;
4. Deux exemplaires de l'œuvre originale à traduire.
5. Échantillon des catalogues ou catalogues électroniques récents de l'éditeur.
6. Copie du contrat où accord signé avec le traducteur,
7. Plan de marketing et de distribution de l'œuvre à traduire ;
8. La documentation doit être traduite en espagnol, en traduction simple.

**Contact :**

- 1) Officiel responsable du programme, SUR.  
Licencié, Diego Lorenza. [lza@mrecic.gov.ar](mailto:lza@mrecic.gov.ar)
- 2) Mercedes Castruccio. [cio@mrecic.gov.ar](mailto:cio@mrecic.gov.ar)
- 3) Direction des Affaires Culturelles :  
[privadadicul@mrecic.gov.ar](mailto:privadadicul@mrecic.gov.ar) . Tel : +54 (11) 4819 7295/43108361. Fax : +54 (11) 4819 7309.

Site web <http://programma-sur.mrecic.gov.ar>